

## BULLETIN D'INSCRIPTION CONTRACTUEL

Séminaire SNMV – LES POUILLES EN ITALIE

8 jours / 7 nuits

Du lundi 07 au lundi 14 octobre 2024

A RENOYER AU SECRETARIAT DU

**SNMV**

secretariat@snmv.fr

**BULLETIN D'INSCRIPTION A NOUS RETOURNER PARAPHE ET SIGNE AVANT LE 31 MAI 2024**

**A l'adresse postale du SNMV ou e-mail ci-dessus :**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. domicile ..... Portable .....

Adresse mail .....

**(Obligatoire pour tout règlement en carte bancaire).**

**Sera accompagné (e) de :**

Nom ..... Prénom .....

**MERCI DE JOINDRE LA COPIE DES PIECES D'IDENTITE UTILISEE ET VALIDE AU MOMENT DU VOYAGE**

Hébergement en chambre :  Double (1 lit)  Individuelle  Triple (3<sup>ème</sup> lit d'appoint)

=====

### CONDITIONS DE REGLEMENT :

Prix du voyage par personne en chambre double : 2300 € (base 55 personnes minimum)

Chambre individuelle obligatoire pour toute personne voyageant seule, sans supplément mais en nombre limité

Aucune assurance incluse. Nous vous proposons l'assurance individuelle à 5% du montant total du voyage.

**Merci de cocher CLAIREMENT la case si vous souhaitez la souscrire ou indiquer OUI**

Le prix ne fera l'objet de modifications qu'en cas de variation des diverses taxes et des redevances dans la limite légale prévues à l'article L211-12 du Code du tourisme. A ce jour (13/02/24), le montant des taxes aéroportuaires est de 47€.

**Montant de l'acompte par personne à verser à l'inscription : 875 € x ..... = ..... €**

**Le solde sera à régler au plus tard 35 jours avant la date de départ, soit avant le 02 SEPTEMBRE 2024**

Les différents suppléments et options seront à régler au moment du solde.

**Les règlements (pour l'acompte et le solde) pourront être effectués par :**

- Chèque à l'ordre de Travel Lab (à nous retourner avec le bulletin d'inscription)
- Virement (RIB en page 2, joint au contrat)
- Carte Bancaire

Pour tout règlement en carte bancaire, nous retourner le bulletin d'inscription signé, en mentionnant obligatoirement votre adresse e-mail (en 1<sup>ère</sup> page). Un mail vous sera adressé pour procéder au règlement de l'acompte via notre site de paiement sécurisé Ogone.

Photos non contractuelles

Travel Lab - SAS au capital de 24.662.157€ - 22 Rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen Cedex - R.C.S. Bobigny 542078431 SIRET 542 078 431 00492.

Immatriculation Atout France IM 093 100 010 - Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris.

Assurance RCP : HDI Global SE, Tour Trinity, 1 bis place de la Défense CS20298, 92035 Paris La Défense Cedex – Police 76670248-30018

# TRAVEL LAB

## POUR TOUT PAIEMENT COORDONNEES BANCAIRES

Domiciliation LCL - CAE SAINT DENIS			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30002	05648	0000070059Z	95

Numéro de compte bancaire international (IBAN) : **FR68 3000 2056 4800 0007 0059 Z95**

BIC (Bank Identifier Code) / Adresse SWIFT : **CRLYFRPP**

Titulaire du compte **TRAVEL LAB KUONI**  
Account owner **VENTES MICE**  
**22 rue Dieumegard**  
**93400 SAINT OUEN**

### **Formalités : Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité**

Les formalités de police sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modification sans préavis. Les formalités de police s'adressent uniquement aux ressortissants français sans double nationalité. Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade du/des pays de destination.

### **CONDITIONS D'ANNULATION INDIVIDUELLE :**

Les annulations sont prises en compte uniquement les jours ouvrables du lundi au vendredi de 09h30 à 17h30.

*En cas d'annulation, il sera retenu par personne sur le prix du voyage :*

Délais	Frais d'annulation
Plus de 90 jours avant le départ	500 €
De 89 à 61 jours avant le départ	45% du montant du voyage
De 60 à 31 jours avant le départ	75% du montant du voyage
De 30 à 7 jours avant le départ	90% du montant du voyage
De 6 jours au jour du départ	100% du montant du voyage hors taxes aéroport remboursables

Le prix de 2300 € par personne s'entend pour un groupe de 55 participants minimum. Si des participants du groupe venaient à annuler, un supplément par personne serait appliqué. + 20 € pour la base 50/54 participants et 30 € pour la base 45/49 participants

Attention, si le nombre de participants devait être inférieur à 26 personnes par suite d'annulation, les réservations de votre groupe ne pourraient pas être maintenues dans les mêmes conditions. De nouvelles réservations individuelles devront être effectuées sous réserve de disponibilité. Une nouvelle offre tarifaire vous sera soumise pour acceptation. Dans le cas d'un refus de celle-ci, votre groupe sera considéré comme annulé et les conditions d'annulation totale s'appliqueront.

### **Annulation du fait de Travel Lab**

Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure.

### **Annulation du fait du Client**

Les frais de dossier, les frais d'annulation, les assurances optionnelles, les excursions et les éventuels frais de visa ne sont jamais remboursables quelles que soient la date et la cause de l'annulation.

Photos non contractuelles

Travel Lab - SAS au capital de 24.662.157€ - 22 Rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen Cedex - R.C.S. Bobigny 542078431 SIRET 542 078 431 00492.

Immatriculation Atout France IM 093 100 010 - Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris.

Assurance RCP : HDI Global SE, Tour Trinity, 1 bis place de la Défense CS20298, 92035 Paris La Défense Cedex - Police 76670248-30018

Je soussigné (Nom, Prénom) ..... agissant pour moi-même et/ou pour le compte des autres personnes inscrites, confirme mon inscription au voyage, certifie avoir pris connaissance du programme, des conditions d'assurance, des Conditions Générales de Vente ainsi que des Conditions Particulières de ce voyage et joins l'acompte demandé.

Je reconnais avoir été informé de la possibilité de consulter la situation politique et sanitaire de la destination choisie dans la rubrique "conseils aux voyageurs" du site "www.diplomatie.gouv.fr" (et plus spécifiquement concernant les sous-rubriques "risques pays" et "santé").

Je reconnais également avoir pris note du conseil d'assurance délivré. J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions Générales d'assurance.

## **ASSISTANCE/LITIGES**

### **Assistance**

Service Assistance – Travel Lab – 22, rue Dieumegard. 93 407 Saint Ouen Cedex  
7 jours/7 et 24 h/24 au : 01.55.87.82.60

### **Litige**

La Commission européenne met à disposition une plateforme de règlement extrajudiciaire des litiges qui permet aux consommateurs de régler dans un premier temps par voie extrajudiciaire des différends en rapport avec leurs commandes en ligne. Lien vers la plateforme de règlement en ligne des litiges : [ec.europa.eu/consumers/odr/](https://ec.europa.eu/consumers/odr/)

**"Lu et approuvé"** ..... **Le :** ..... / ..... / **2024**  
(mention manuscrite)

**Signature :**

## TARIFS

### Italie

#### Séminaire dans les Pouilles

#### Privatisation MASSERIA FONTANELLE 4\* (nl)

#### Du lundi 7 au lundi 14 octobre 2024

Prix par personne en chambre double et formule pension complète : 2300€

Tarif valable pour un départ de Paris le lundi 07 octobre 2024

Sur la base d'un groupe de 50 participants minimum

### NOTRE PRIX COMPREND :

Le service « Assistance à destination 24 h/24 » joignable au 01 55 87 82 60

Les documents de voyage envoyés par e-mail

Le transport aérien Paris/ Brindisi / Paris sur vols Transavia, en classe économique

Les taxes aériennes et de sécurité

Un bagage par personne en soute (20 kg)

Les transferts aéroport/hôtel/aéroport en autocar privé ou 2 minibus assistance francophone

La privatisation pour 7 nuits de la Masseria Fontanelle 4\* (nl) et toutes ses chambres (lits non séparables)

La formule pension complète (petits déjeuners + dîners + 4 déjeuners à la Masseria + 3 déjeuners extérieurs)

– hors boissons sauf eau minérale incluse aux repas

Un cocktail de bienvenue privé le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> jour pour le groupe avec 1 cocktail par personne et snacks salés

Les taxes de séjour

Les excursions 3 mentionnées au programme avec autocar privé, guide francophone et déjeuners inclus (les jours de programmation de ces excursions sont flexibles)

Un dîner de gala dans la Masseria avec menu 3 plats, ¼ vin par personne et eau inclus, avec animation musicale

La mise à disposition de la salle de bibliothèque ou d'un gazebo (capacité max 40 personnes) lors de 3 sessions de 3 heures, (en attente supplément pour l'équipement technique : écran, projecteur et système audio)

Les services de votre accompagnateur Kuoni au départ de Paris

### NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Les pourboires aux guides et aux chauffeurs et dépenses personnelles

Les boissons à l'exception de celles prévues au programme (eau minérale aux repas et les boissons au dîner de gala selon le programme)

L'assurance groupe Présence Assistance Tourisme contrat n°AR2022046 : 3.5 % du montant total du voyage-possibilité d'une assurance individuelle sur demande

### SUPPLEMENTS

Supplément base 45/49 participants : 50 €

Excursions supplémentaires optionnelles : en supplément

### RECOMMANDATION

En raison de l'horaire retour, nous recommandons de ne pas prévoir de rendez-vous le mardi matin

## Formalités administratives et sanitaires

Les formalités de police s'adressent uniquement aux ressortissants français sans double nationalité.

Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade du/des pays de destination.

Lien utile : Ministère des Affaires Etrangères – conseil aux voyageurs :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

### **Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité**

Prorogation de la validité de la carte d'identité : attention, les cartes nationales d'identité délivrées entre le 1/1/2004 et le 31/12/2013 sont encore valables 5 ans (sauf pour les cartes d'identité délivrées pour des mineurs) après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en atteste. Un certain nombre de pays ne reconnaissant pas cette mesure, nous vous recommandons fortement de vous munir d'un titre d'identité français en cours de validité (carte d'identité dont la date de fin de validité indiquée au verso est postérieure à la date de séjour projeté ou passeport en cours de validité).

Les autorités françaises ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

Cette disponibilité concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

Les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale (formulaire Cerfa N°15646\*01 à télécharger sur [service-public.fr](http://service-public.fr))
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

Tout parent voyageant avec son enfant mineur, mais ne portant pas le même nom de famille, doit pouvoir justifier de son autorité parentale. Nous conseillons au parent dans ce cas, de voyager avec le livret de famille.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

Institut Pasteur – recommandations par pays : <http://www.pasteur.fr/fr/map>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

### Information préalable

Les présentes conditions particulières complètent les informations précontractuelles reçues par le client avant la conclusion de son contrat sous forme de devis, proposition ou programme, conformément aux articles R. 211-3, R. 211-3-1 et R. 211-4 du Code du Tourisme.

Les informations précontractuelles font partie intégrante du contrat conclu mais, d'un commun accord entre le client et TRAVEL LAB, peuvent faire l'objet de modifications avant la conclusion du contrat sur les points suivants : caractéristiques principales du voyage (transport, hébergement, horaires, escales, itinéraires etc. au sens de l'article R. 211-4-1°), le prix, le nombre de personnes requis pour la réalisation du voyage et les frais d'annulation.

Toute modification sera communiquée au client avant la conclusion du contrat par tout moyen clair et compréhensible, notamment par l'envoi d'un email à l'adresse communiquée par le client, modifiant les éléments du descriptif.

Si l'une quelconque des clauses des présentes Conditions était ou devenait illicite, nulle ou sans objet au regard de la réglementation en vigueur ou d'une décision de justice définitive, elle serait déclarée non-écrite et les autres dispositions demeureront licites et opposables aux parties

### Prix

Il est expressément prévu entre les parties que le prix figurant dans le présent bulletin d'inscription contractuel ne fera l'objet de modifications qu'en cas de variation du coût du transport lié notamment au coût du carburant ou de toute autre source d'énergie ; des redevances et taxes afférentes aux prestations contractées, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et aéroports et taxes touristiques, en cas de variation du coût des taxes sur la valeur ajoutée. Ces données économiques sont retenues à la date d'établissement du prix, soit sur l'offre précontractuelle soit à la date du présent contrat.

Notre Société se réserve le droit de modifier les prix de ce contrat, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article L211-12 du Code du Tourisme, selon les modalités suivantes :

Variation du coût du transport (carburant), des taxes, des redevances : Toute variation de ces données entre la date d'établissement du prix et le 20ème jour précédant la date de départ sera intégralement répercutée dans les prix de vente du voyage tant à la hausse qu'à la baisse.

Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, le client sera averti par lettre recommandée avec accusé de réception justifiant les coûts. En cas de majoration supérieure à 8%, le voyageur sera informé des répercussions sur le prix total, du choix entre la résolution du contrat ou sa continuation, du délai raisonnable pendant lequel exercer son choix et des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé.

Au cours des 20 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une majoration.

Inscription, acompte et validité du contrat

Les offres de prix décrites au présent contrat sont garanties pendant 15 jours après la date d'émission du contrat. Le contrat ne prend effet qu'à réception du contrat signé et de l'acompte, sous réserve de disponibilité à réception de ceux-ci. Passé ce délai, Travel Lab pourra procéder à une modification du prix initialement proposé.

Calendrier des règlements

Le montant de l'acompte exigible garantissant la réservation est égal à 30 % du montant total du voyage. Le montant de l'assurance complémentaire est à régler au moment de l'acompte. A 35 jours avant le départ : Paiement du solde.

Le Client n'ayant pas versé la somme à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation.

Demandes particulières des voyageurs

Les Voyageurs peuvent adresser à l'organisateur une demande spéciale ou exprimer un besoin particulier concernant le voyage, le séjour ou le transport : repas spécial, personne handicapée ou à mobilité réduite, enfant et bébé etc. et la demande sera traitée au cas par cas et pourra générer des frais qui seront communiqués au Voyageur avant validation de sa demande ; la demande ne sera validée qu'après confirmation et acceptation par Travel Lab SAS et/ou le transporteur aérien.

Toute demande d'assistance doit impérativement être signalée à Travel Lab (handicap, grand âge, maladie, forte corpulence etc.) au plus tard 72h avant le départ et en tout état de cause, avant l'achat et l'émission des billets de transport.

### Durée du voyage

La durée du voyage est calculée depuis le jour de la convocation à l'aéroport de départ jusqu'au jour de l'arrivée à l'aéroport de retour et en nombre de nuitée dans l'hébergement, lorsque le logement est prévu. Il est possible que la première et/ou la dernière nuit et que la première et/ou la dernière journée soit entièrement consacrée au transport. Les usages en matière d'hôtellerie internationale prévoient, dans la majorité des pays, que les chambres doivent être libérées à partir de 10h ou 12 h et ne peuvent être occupées qu'à partir de 15h. Les séjours sont calculés sur un nombre de nuits et non un nombre de journées. La première et la dernière journée peuvent être écourtées en raison d'une arrivée tardive ou d'un départ matinal, en fonction des horaires communiqués par la compagnie aérienne. Il est conseillé de ne pas prévoir d'obligations professionnelles et/ou de temps de transit/ correspondance trop court le jour du départ ou la veille ainsi que le jour de votre retour ou le lendemain, notamment pour les vols charters ou low cost qui peuvent être plus facilement sujets à des modifications de plan de vol.

### Transport aérien

Les horaires et les éventuelles escales prévus seront communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais resteront toutefois susceptibles de modifications jusqu'au jour du départ.

Le vol de retour, dans certains cas, ne peut être changé. L'abandon du passage retour pour emprunter un autre vol implique alors le règlement intégral du prix de ce passage au tarif officiel. De plus, la réglementation du transport aérien n'autorise pas, même en cas de force majeure, le remboursement de trajets non effectués.

La mention « vol direct » signifie sans changement d'avion, mais n'écarte pas la possibilité d'une ou plusieurs escales effectuées au cours du voyage par ce même avion.

Un changement d'aéroport peut se produire au retour sur Paris (entre Orly et Roissy) : sauf cas de post-acheminement réservé par Travel Lab, cette dernière ne sera pas tenue pour responsable des frais occasionnés par cette modification.

Lorsque le pré/post-acheminement ou les vols ont été acheté(s) directement par le Client, Travel Lab ne pourra nullement voir sa responsabilité engagée en cas de retard ou annulation ayant des conséquences sur l'exécution du voyage objet du contrat.

Les compagnies aériennes passent entre elles des accords dits de partage de code (code share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'elles utilisent un appareil d'une autre compagnie.

Le Client reconnaît avoir connaissance de cette situation et ne pourra pas invoquer de grief contre Travel Lab à ce sujet.

### Remboursement des taxes aériennes

En cas de non-utilisation du billet d'avion pour quelque cause que ce soit, les taxes aéroportuaires obligatoires sont remboursables au Voyageur sur sa demande dans un délai de 30 jours.

### Pré et Post-acheminement

Les tarifs applicables aux acheminements aériens et/ou ferroviaires vers Paris ou autres villes européennes depuis certaines villes de province s'appliquent strictement selon les conditions suivantes : soit villes d'origine, dans la limite des disponibilités dans la classe de réservation désignée, gares TGV de Roissy ou Massy exclusivement, jour d'opération, et ce en correspondance directe avec le vol international aller et retour, et sous réserve que la compagnie désignée continue effectivement à opérer au départ de la ville de départ du voyageur.

La demande de réservation (avec départ et retour de la même ville obligatoire) sera acceptée uniquement au moment de l'inscription et sous réserve de disponibilité dans la classe de réservation désignée par le transporteur.

### Chambres

Les chambres individuelles, bien qu'assujetties à un supplément de prix élevé, sont souvent moins bien situées, de dimensions plus modestes et généralement en nombre limité.



Dans les hôtels du monde entier, il n'existe pas de véritables chambres triples.

Ce sont en général des chambres doubles dans lesquelles on ajoute un lit d'appoint (souvent un lit pliant au confort sommaire). L'espace s'en trouve donc réduit.

Lorsque la chambre est équipée de deux lits doubles, la réservation d'une chambre triple ou quadruple implique de partager les lits existants.

Le client reconnaît avoir connaissance de cette situation et ne pourra pas invoquer de grief contre Travel Lab à ce sujet.

#### Vue mer

Selon la végétation ou la configuration de l'hôtel, les chambres orientées mer n'offrent pas nécessairement de vue sur la mer. Seule l'appellation vue mer offre cette garantie

### Repas

L'appellation pension complète comprend le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner. L'appellation demi-pension comprend le petit déjeuner et le dîner. Ces prestations peuvent être fournies par le transporteur aérien et l'hôtel de séjour.

En cas de séjour en demi-pension, à chaque nuit passée sur place correspondent un petit déjeuner et un repas principal. En cas d'arrivée le matin sur le lieu de séjour et de départ l'après-midi, aucun repas principal n'est par conséquent fourni le dernier jour.

### Assistance à destination

Pour le bon déroulement du voyage et en cas de difficulté ou de non-conformité à signaler dans les meilleurs délais sur place, le client bénéficie à destination d'une assistance 7 jours/7 et 24 h/24 au : 01.55.87.82.60.

Service Assistance – Travel Lab – 22, rue Dieumegard. 93 407 Saint Ouen cedex.

Egalement par courrier électronique du lundi au vendredi de 9h à 18h à assistance.clients@kuoni.fr  
Le numéro de téléphone du service 24h/24h et 7jours/7 est rappelé dans le carnet de voyage.

### Modifications et remise des listes

#### Modifications

Travel Lab se réserve le droit de remplacer éventuellement un transporteur aérien par un autre, ou un hôtel par un établissement de même catégorie. Les prix, horaires, itinéraires mentionnés dans le programme peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de Travel Lab ou par suite d'événements dus à un cas de force majeure ou résultant de tiers au présent contrat.

Le client reconnaît avoir connaissance de ce fait et ne pourra évoquer de griefs contre Travel Lab SA. Cette modification ne pourra être un motif d'annulation. Toute modification du fait du Client en cours de voyage implique le règlement de nouvelles prestations ainsi que des frais d'annulation.

L'interruption de séjour du fait du Client ne peut donner lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation ou de modification par Travel Lab d'un élément substantiel du programme – déroulement et/ou prix -, le Client pourra demander le report du voyage, qui devra alors être

effectué avant la fin de l'année civile en cours. Un nouveau programme, accompagné d'une réactualisation des prestations et des modifications éventuelles de prix qu'elles entraînent, sera soumis sans délai à l'acceptation du client.

Le Client, dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la lettre RAR qui lui sera adressée par Travel Lab, pourra :

-soit mettre fin à sa réservation dans les conditions prévues aux articles R211-9 et R211-10 du Code du Tourisme – conditions générales de vente.

-soit accepter le voyage modifié et reporté : un avenant sera alors établi, précisant les modifications apportées et leurs incidences sur les prix initialement prévus.

Dans ce dernier cas, Travel Lab conservera les sommes déjà versées pour les porter au crédit du nouveau programme.

### Frais de modification de dossier

Les frais de cession et/ou frais de changement de nom, prénom, titre ou correction d'une faute d'orthographe auprès de toutes compagnies aériennes sont les suivants :

De la signature du contrat à 60 jours du départ, date de réception de la liste des participants : sans frais

De 59 jours à 31 jours avant le départ : 100 €

De 30 jours à 20 jours avant le départ : 200 €

A moins de 20 jours et jusqu'au départ : aucune cession, aucun changement de titre, de nom et de prénom ne sera accepté. Toute demande de cession ou de modification effectuée à moins de 20 jours avant le départ sera traitée comme une annulation et une réinscription. Les frais d'annulation individuelle s'appliqueront. En cas de réinscription, la compagnie aérienne peut appliquer un supplément.

### Remise des listes et documents de voyage

Les noms de l'ensemble des participants, les copies des pièces d'identité utilisées lors du voyage et leur répartition par chambre doivent être envoyées à Travel Lab au moins 60 jours avant le départ. Ponctuellement, afin de garantir les réservations, Travel Lab se réserve le droit de demander la liste 30 jours après la date d'émission du contrat.

### Formalités administratives et sanitaires

Les formalités de police sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modification sans préavis. Ces formalités, pour les voyages qui nécessitent l'obtention de visa ou carte de tourisme, vous seront communiquées à l'inscription du groupe.

Quelle que soit la destination, le passeport doit avoir 2 pages vierges successives.

– Passeport électronique : titre hautement sécurisé comportant la photographie numérisée de son détenteur et un composant électronique avec les données personnelles.

– Passeport biométrique : ajout des empreintes digitales de 2 doigts dans la puce du titre.

Les formalités de police s'adressent uniquement aux ressortissants français sans double nationalité. Les enfants doivent être en possession d'un passeport. Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou

l'ambassade du/des pays de destination. Le montant du visa inclut les frais d'intervention Travel Lab. En fonction de la date de réservation et des règles fixées par les ambassades, des frais d'urgence peuvent être facturés.

Travel Lab décline toute responsabilité en cas de refus de délivrance du visa, de l'ESTA ou de toute autre autorisation de voyage, de la part des autorités du/des pays visité(s).

Travel Lab communique également des informations destinées aux ressortissants français en page « Formalités » consultables sur les sites [www.kuoni.fr](http://www.kuoni.fr). En aucun cas, Travel Lab SAS ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle des voyageurs qui doivent prendre à leur charge la vérification et l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport valable 6 mois après la date de retour de voyage, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières des pays réglementant l'exportation d'objets.

Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un voyageur de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison entraînant un retard, le refus à l'embarquement du voyageur ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, demeurent sous la responsabilité du voyageur qui conserve à sa charge les frais occasionnés, sans que Travel Lab SAS ne rembourse ni ne remplace la prestation.

#### Lien utile :

Ministère des Affaires Etrangères – conseil aux voyageurs : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Les formalités sanitaires restent sous l'entière responsabilité des participants.

DT Polio à jour et vaccins contre l'hépatite A, l'hépatite B, le tétanos et la typhoïde recommandés pour tous les pays. Si un séjour préalable a été effectué dans certains pays d'Afrique ou d'Amérique du Sud, le vaccin contre la fièvre jaune peut devenir obligatoire.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites : Institut Pasteur – recommandations par pays

: <http://www.pasteur.fr/fr/map>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Pour toutes questions médicales ou sanitaires, Travel Lab invitent les participants à se mettre en contact avec leur médecin.

### Responsabilité, Réclamations et Assurances

#### Responsabilité

Travel Lab SAS est responsable de plein droit à l'égard du voyageur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjuger de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, notre société peut s'exonérer de tout ou partie de sa

responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables (guerre, attentat, émeute, révolution, catastrophe nucléaire, événements climatiques ou naturels tels que cyclone, tremblement de terre, tsunami, tornade, nuage, vent de sable...) au sens de l'article L. 211-16 du Code du Tourisme.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait de ses prestataires au sens de l'article précité, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels ou dommage intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts seront limités par le contrat à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

En vertu de l'article L. 211-17-1 du Code précité, les réclamations au titre de la responsabilité de l'organisateur ou du détaillant se prescrivent par deux ans.

La responsabilité de Travel Lab SAS ne pourra être mise en jeu pour toute non-conformité de prestations achetées à l'initiative du Voyageur et hors contrat de voyage.

Travel Lab SAS dispose d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa

responsabilité civile professionnelle, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de la compagnie Mutuelles du Mans Assurances sous le n°128 982 356.

### Réclamations

Les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

Toute défaillance constatée par le client dans le déroulement du voyage et/ou du séjour doit, en fonction des circonstances et dans les meilleurs délais, faire l'objet d'un signalement de la part du client, sur place impérativement, auprès du point de contact fourni, représentants ou agents locaux.

Toute réclamation postérieure au voyage doit être adressée à Travel Lab par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le mois suivant le retour du voyage. Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter la qualité du traitement du dossier de réclamation.

Conformément aux usages de la profession, la réponse sera apportée également par écrit.

Après avoir saisi le service Relations Client et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les

coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) .

### Assurances

Travel Lab déclare disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de la Compagnie Mutuelles du Mans Assurances IARD sous le n° de police 128 982 356

Garantie : 8 000 000 €, dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

### ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute contestation ou litige découlant du présent contrat sera, d'un commun accord entre les parties, soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce de Paris.

### INTEGRALITE DU CONTRAT

Le présent contrat et le programme constituent la Convention entre les parties. Toutes modifications devront être faites par écrit sous forme d'avenant qui sera signé par chacune des deux parties.